



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

Nos Réf. : MS/NG

PARIS, LE 12 MARS 2014

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à l'automne dernier à la concertation dans le cadre du groupe quadripartite présidé par Jean-Marie Marx, qui a permis d'élaborer une vision partagée des conditions de mise en œuvre du compte personnel de formation, le projet de cahier des charges du conseil en évolution professionnelle et un avant-projet de cahier des charges pour le système d'information du compte personnel de formation.

Tous ces travaux ont largement facilité l'écriture de la loi publiée le 6 mars dernier et je vous en remercie encore.

Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. D'ici là, je suis particulièrement conscient de l'intensité des travaux à conduire encore pour que cette réforme se déploie dans de bonnes conditions. Surtout, cet exercice ne saurait se faire sans vous, qui avez contribué à élaborer cette réforme et qui devez la mettre en œuvre.

C'est pourquoi j'ai demandé à Jean-Marie Marx de bien vouloir continuer d'animer ce groupe quadripartite en 2014. Ses réunions seront en particulier l'occasion de suivre le déploiement du compte personnel de formation dans ses différentes implications. Elles permettront également de poursuivre la démarche de travail engagée avec l'IGAS, que j'ai sollicitée pour des travaux d'appui complémentaires relatifs à la méthodologie d'élaboration des listes des formations éligibles au compte personnel et à la qualité des formations financées.

La prochaine réunion du groupe quadripartite aura donc lieu le 2 avril prochain, à 14h30, salle des Glaces, 101 rue de Grenelle, 75007 Paris.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel SAPIN